

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5592**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition du lot n° 7 dans un bâtiment en copropriété situé 47, cours de la République et appartenant aux consorts Julliard

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Mailler (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

Bureau du 8 octobre 2007

Décision n° B-2007-5592

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition du lot n° 7 dans un bâtiment en copropriété situé 47, cours de la République et appartenant aux consorts Julliard**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir le lot n° 7, appartenant aux consorts Julliard, dans un bâtiment en copropriété situé 47, cours de la République à Villeurbanne, en vue de l'élargissement dudit cours, dans le cadre de la réalisation de la liaison nord-sud.

Il s'agit d'un appartement de 32,41 mètres carrés au 2° étage et d'une cave au sous-sol, libre de toute location ou occupation, le tout formant le lot n° 7 de la copropriété et les 90/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales.

Dans cette copropriété, la Communauté urbaine possède neuf lots de copropriété sur quatorze et 497/1 000 de la propriété du sol et des parties communes générales.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, ce bien immobilier serait acquis au prix de 46 994,50 € admis par France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition du lot n° 7 de la copropriété située 47, cours de la République à Villeurbanne et appartenant aux consorts Julliard.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0031 le 23 septembre 2002 pour la somme de 13 900 000 €.

4° - Le montant à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 46 994,50 € pour l'acquisition et de 1 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,